



Vétroz, le 9 octobre 2013

Conseil Général

Postulat, par Patrick SAUTHIER et cosignataires

Date de dépôt :

11.10.2013

N. Fuser

Liaisons routières Magnot – Sud N9

Route des Ateliers respectivement route de l'Industrie

Diagnostic et concepts de circulation

1. TEXTE.

Conformément à l'article 34 du *Règlement du Conseil Général* du 25 mars 2013, par voie de postulat, les soussignés, demandent au Conseil communal :

- a) d'étudier les problèmes actuels en matière de déplacement sur les liaisons routières reliant Magnot aux infrastructures et pôles d'activités sis côté Sud de l'autoroute N9 ;
- b) générer et évaluer des concepts de déplacement multimodal ;
- c) proposer un concept de déplacement multimodal et mettre en place les mesures afférentes nécessaires pour assurer les conditions de sécurité requises, notamment sur la route des Ateliers bordée de constructions.

2. DEVELOPPEMENT.

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chères et Chers Collègues,

Il apparaît clairement que les charges de trafic sur l'écran Sud-Ouest de notre commune ont fortement augmenté depuis les années 1980. Cette situation est due au fort développement de l'habitat dans les quartiers Sud et Ouest, à l'extension des activités artisanales, ainsi qu'à l'orientation privilégiée des personnes actives de Vétroz vers l'Est (direction Sion).



C'est pourquoi, en décembre 2011, dans le cadre du dépôt du projet AggloSion auprès de la Confédération, une mesure relative au réaménagement des liaisons routières reliant Magnot aux infrastructures et pôles d'activités sis côté Sud de l'autoroute N9 a été proposée de manière à pouvoir notamment bénéficier d'un subventionnement fédéral. Malheureusement, dans la réponse de la Confédération de juin 2013, la recevabilité de ladite mesure n'a pas été retenue.

Force est de constater que la mise en place d'un concept de déplacement multimodal propre à assurer l'écoulement du trafic, une sécurité accrue des utilisateurs et une amélioration significative de la qualité de vie des bordiers, notamment sur la route des Ateliers, est aujourd'hui strictement de la compétence des Autorités communales de Vétroz.

Il nous paraît essentiel d'offrir aux citoyennes et citoyens vétrozains s'inquiétant à juste titre de la situation actuelle une amélioration notable des conditions de circulation, de sécurité et de vie.

Le dépositaire du postulat :	Patrick SAUTHIER	
Les cosignataires :	Nello DE LUCA	
	Béatrice DUC	
	Jean-François FAVRE	
	Xavier GAILLARD	
	Sandy HUG	
	Grégoire JIRILLO	
	Palina MELFI	
	Arthur PERISSUTTI	
	Sandra PIMPAO-DI STASI	
	Romaine REY	
	Cédric RICHARD	
	Matthieu VERGERE	